

# Compte rendu du Comité Syndical du lundi 14 octobre 2013 à Septfonds

## Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre, BONHOMME François, CORRECHER Maurice, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, IMBERT André, JOUANY Claude, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ), SOULIE Jacques, TABARLY Jacques ; TEYSSIERES Christian.

## Etaient excusés :

MM. ALBERT Jean-Paul, COLINET René, MARTIN Sabine.

## Etaient également présents :

MM. BUSSER Marianne, DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, SIMON Mathieu

## ➤ **GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY**

### **1 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

- \* Approbation du compte rendu du comité syndical du 08 juillet 2013
- \* Changement d'adresse du siège social du Pays Midi-Quercy

Lors de sa création le siège social du SM PMQ a été fixé à Caussade, alors que le siège administratif est à Nègrepelisse.

A l'usage il s'avère que cette distinction entre le siège social et le siège administratif n'apporte que des lourdeurs administratives contre productives.

Ces dernières années, la Perception de Caussade à laquelle le SM PMQ est de fait rattaché, doit faire face à une montée en charge de ses missions qui sont difficilement compatibles avec la prise en compte d'un établissement public dont le siège administratif n'est pas sur son périmètre d'intervention.

Après une concertation informelle avec les deux perceptions de Caussade et de Nègrepelisse il s'avère donc plus pertinent et cohérent de changer l'adresse du siège sociale du SM PMQ afin qu'elle soit la même que celle du siège administratif et ainsi d'être rattaché à la Perception de Nègrepelisse.

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy**

Monsieur le Président fait part aux membres du comité syndical que lors de la création du Syndicat Mixte le siège social de celui-ci a été fixé à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais à Caussade (82300).

Monsieur le Président précise que les locaux administratifs du Syndicat Mixte sont situés 12, Rue Marcelin Vigié à Nègrepelisse (82800) et que pour des raisons pratiques de gestion administrative, il conviendrait de transférer le siège social à cette même adresse.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>APPROUVE</b> la modification des statuts</li><li>- <b>AUTORISE</b> son Président à signer tout document concernant cette action</li></ul> |
|--|

Il est donc précisé **que les quatre communautés de communes membres du Syndicat Mixte du PMQ devront également délibérer sur ce changement d'adresse du siège social**, pour que cette modification statutaire soit entérinée.

× Décision modificative – Crédits au compte 6811

La décision modificative n°2 portant sur la dotation aux amortissements (modification de 1.35€) a été adoptée.

<b>➤ POLITIQUES TERRITORIALES</b>
-----------------------------------

**1- CONVENTION TERRITORIALE (2008-2013)**

× Programmation 2013/1 : retour sur le CTCP du 07/09/12

Cette programmation, évoquée lors du précédent comité syndical du 08/07/13 a été présentée lors du CTCP (Comité Territorial de Concertation et de Pilotage) du 17/09/13.

Elle sera présentée en Comité des financeurs départemental prochainement (le 31/10/2013) qui statuera sur les plans de financement par opération.

**Présentation globale :**

- ✓ **25 opérations proposées** réparties sur 5 Mesures de la Convention territorial
- ✓ **Un coût global d'opérations de 11 944 795 € HT : montant élevé qui s'explique en partie par la présence du projet de centre aquatique à Caussade (7.9 M€)**
- ✓ De nombreuses opérations inscrites pourront mobiliser le programme LEADER IV car elles répondent à la priorité ciblée « L'innovation sociale et environnementale, pour une attractivité durable en PMQ » : **prochain Comité de programmation prévue le 17 octobre 2013**

**Remarques générales sur cette programmation 2013:**

Elle est marquée par :

- ✓ **Poursuite du Plan Climat et des projets communaux pour améliorer l'efficacité énergétique (Mesure 4.1 : 6 projets sur réhabilitation thermique et/ou réseaux bois)**
- ✓ **Une programmation à nouveau marquée par des projets privés et publics à vocation touristique** (ferme auberge à LOZE ; OT à Caussade ; village de gîtes à Molières, ..) : peut être le résultat des actions de sensibilisation/formations sur le tourisme durable, conduites par le PMQ depuis quelques années ?
- ✓ **Une poussée de projets publics pour améliorer l'offre de services et s'adapter à la demande de la population :**
  - En équipements collectifs de services à la population (Centre aquatique à Caussade ; Maison de l'enfance à Monclar et cantine à Montpezat)
  - Services innovants, solidaires et responsables en lien avec l'alimentation (Epicerie sociale solidaire à Nègrepelisse ; Jardins partagés à Monclar ; centre d'art et « Les marchés fermiers » par La Cuisine

### Remarque de l'assemblée :

M.MASSIP Raymond souhaite que le projet d'extension de la cantine à Montpezat soit à nouveau inscrit dans cette programmation.

M.CAMBON Jean lui a répondu par l'affirmative.

### \* Perspectives pour l'après 2013 et la future contractualisation 2014-2020 :

#### **Insister sur l'importance de poursuivre ce partenariat en 2014 puis sur 2015-2020 dans le cadre du CPER et des fonds européens revisités, en particulier pour :**

Nous souhaitons définir avec vous un mode opératoire partagé entre les territoires et la Région, favorable à la convergence stratégique, et qui repose sur les bases suivantes :

- Co-construire une contractualisation sur la base des territoires organisés en Pays et de leur stratégie territoriale intégrée, avec des déclinaisons financières pour sa mise en œuvre.
- Doter ces territoires de moyens :
  - o *Des moyens d'expérimentation et d'innovation au travers d'outils financiers à définir.*
  - o *Des moyens d'ingénierie, qui soient durables et de niveau équivalent aux contractualisations précédentes (soit 5 postes financés à 40% par le Conseil régional, et un accès au fond FEADER à 40%).*
- Territorialiser certaines mesures sur les prochains fonds avec un fort soutien de la région par abondement des crédits européens par des crédits régionaux, définis sur la base des stratégies territoriales intégrées contractualisées.
- Concevoir un pilotage partenarial et simplifié pour les programmations de projets, impliquant notamment la participation des Pays jusqu'au comité des financeurs.

## **2- PROGRAMME LEADER MIDI-QUERCY (2007-2013)**

### \* Information sur l'évaluation finale du programme LEADER

Conformément à la présentation faite lors du dernier Comité syndical de juillet, un cabinet, en l'occurrence le cabinet RCT, a été choisi pour conduire l'évaluation finale collective des 16 GAL de Midi-Pyrénées.

Cette évaluation poursuit 3 objectifs majeurs :

- Rendre compte de la mise en œuvre du programme leader en Midi-Pyrénées,
- Préparer les prochains programmes 2014 /2020 (Préparer le positionnement des GAL midi-pyrénéens pour la prochaine programmation
- Anticiper l'avenir / identifier les clés de réussite de LEADER demain

Voir en annexe du document d'appui la page 23, la méthodologie/calendrier proposés par le cabinet RCT.

### \* Information sur la demande de dotation complémentaire et calendrier pour la fin du programme

Le programme LEADER MQ (2007-2013) est dans sa phase finale. Le prochain Comité de programmation du 17/10/13 présentera la méthodologie de l'évaluation collective finale qui va être réalisée avec le cabinet RCT et l'avancement du programme.

Une demande complémentaire de crédits FEADER de 100 000€ a été adressée par le SM PMQ à la DRAAF MP en septembre 2013, car des besoins ont été repérés. Cette demande a peu de chance d'aboutir, car des crédits supplémentaires ne peuvent provenir que des sous consommations d'autres GAL de Midi-Pyrénées, ce qui ne semble pas se dessiner.

Une réponse définitive à cette demande de dotation complémentaire devrait être donnée fin janvier 2014, après une dernière analyse du niveau de programmation de tous les GAL de Midi-Pyrénées.

Calendrier de clôture du programme LEADER proposé par la DRAAF MP :

↳ Date de fin d'opération (date limite d'acquittement de la totalité des dépenses de l'opération et pas seulement la date d'achèvement physique de l'opération) :

- **Opérations : 31 décembre 2014**
- *Animation programme LEADER : 30 Juin 2015*

↳ Date limite de dépôt en DDT de la demande de solde :

- *Règle générale : 31 mars 2015*
- *Mesure 431 (animation programme LEADER) : 30 septembre 2015*

Attention : pas de recoupement possible entre l'éligibilité des dépenses sur la mesure animation 2007-2013 et celle du programme suivant (pour un même poste de dépense).

## ➤ AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

### 1 - POLITIQUE TOURISTIQUE MQ

× Réflexion sur la structuration de la compétence Offices de tourisme en MQ

- *Retour sur le Comité de suivi « étude portant définition d'une nouvelle structuration de la compétence office du 9 juillet 2013 à Nègrepelisse*

➤ Marianne BUSSER a rappelé le contexte et les étapes de notre démarche concernant cette réflexion entamée depuis 2 ans :

Le Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy a missionné le cabinet PROTOURISME en 2011 pour élaborer une nouvelle organisation des différentes fonctions de la chaîne touristique, mises en œuvre au sein des Offices de Tourisme du territoire.

Partant du constat d'Offices de Tourisme à deux vitesses sur le territoire, l'idée de départ est bien de questionner l'échelle de structuration la plus pertinente pour asseoir un projet de développement touristique ambitieux, pérenne et équitable.

A l'issue d'une mission d'étude d'un an, impliquant l'ensemble des partenaires concernés à travers la mise en place d'un comité de pilotage réunis à trois reprises, le cabinet a proposé, fort des constats du diagnostic, de nouvelles orientations stratégiques pour le tourisme en Midi-Quercy. Parallèlement, il a détaillé lors du comité de pilotage du 6 juillet 2012 un nouveau modèle d'organisation de la compétence « offices de tourisme » à l'échelle du pays (échelle de structuration retenue parmi d'autres scénarios présentés et mise à l'étude suite au séminaire du 12 janvier 2012).

### Les nouvelles orientations stratégiques

1. Affirmer la *Marque de Destination « Midi-Quercy – Gorges de l’Aveyron »* au sein de l’entité Tarn et Garonne en s’appuyant sur l’offre la plus qualitative, la plus valorisante pour le territoire et la plus génératrice de retombées,
2. Aller au-devant du client en lui proposant une offre adaptée à ses envies en évitant toute politique de communication à spectre trop large, peu différenciatrice et n’incitant pas à déclencher l’acte d’achat,
3. Accentuer la e-transformation de la stratégie marketing en mettant davantage Internet au centre des actions (un seul site Internet), avec une approche prenant en compte la demande (opérations de séduction, information, vente, fidélisation) et en rationalisant la politique d’éditions,
4. Développer l’attractivité « 4 saisons », la dimension « Tourisme Durable », insolite et bien être et la compétitivité des sites touristiques et équipements majeurs de la destination Midi Quercy – Gorges de l’Aveyron. Renforcer la stratégie « courts séjours » toute l’année à destination des clientèles individuelles et des marchés de proximité.
5. Favoriser une offre vitrine d’événements marqués « Midi-Quercy – Gorges de l’Aveyron » : l’événementiel comme vecteur d’image et de développement des nuitées touristiques.

Il s’agit aussi de mettre en avant pour la Destination Midi-Quercy / Gorges de l’Aveyron les 3 thématiques phares suivantes :

- ⇒ Activités aquatiques, Nature et Outdoor,
- ⇒ Patrimoine et Culture,
- ⇒ Gastronomie, Art de vivre et Savoir Faire.

### **La réorganisation des Offices de Tourisme**

Restructurer les OT à l’échelle du pays implique le transfert de la compétence « Accueil, information, promotion » au SMPMQ : cette échelle d’organisation correspond à la destination « Midi Quercy / Gorges de l’Aveyron ». Cela se traduit par la création d’une Structure de gestion unique du Tourisme à l’échelle du Pays Midi-Quercy avec maintien des Points d’Accueil sur l’ensemble Territoire.

Pour tendre à cela, il s’agit d’agir sur 2 niveaux de manière concomitante :

- ⇒ la définition de la compétence tourisme de la supra-intercommunalité
- ⇒ la préfiguration d’un outil supra- intercommunal de promotion et d’accueil touristique (l’Office de Tourisme de destination)

### **Retour sur le Comité de suivi du 9 juillet 2013 à Nègrepelisse**

Le comité de suivi du 9 juillet dernier a permis de présenter les modalités juridiques, financières et techniques du transfert de la compétence « Offices de tourisme » au Syndicat Mixte. Ce comité de suivi a donc permis de restituer une étude réalisée en interne par le service tourisme du SMPMQ avec l’appui externe d’une juriste missionnée par l’ADEFPAT.

Ce rapport a été diffusé à tous les maires des communes couvertes par un Office de Tourisme et à tous les présidents des Communautés de Communes en août 2013 (Cf. extrait du rapport en annexe pages 24 à 31).

Les différentes questions soulevées lors du comité de suivi sont reportées dans le compte-rendu présenté ci-après (voir annexe du document d’appui en pages 32 à 35).

### **Retour sur la rencontre avec Monsieur Rigobert, directeur des libertés publiques et des collectivités locales le 12 septembre 2013**

Une rencontre avec les services de la préfecture était primordiale à ce stade d'avancement du projet. Celle –ci s'est déroulée le 12 septembre dernier. Cela a été l'occasion de revenir sur plusieurs points qui seront confirmés dans le cadre d'un courrier adressé au président du SMPMQ :

- la question de la qualification du SMPMQ à porter la compétence « Office de Tourisme » : il semblerait ne pas y avoir d'opposition préfectorale à ce que le SMPMQ étende ses statuts en intégrant la compétence Office de Tourisme
- la question de la modification du SMPMQ actuel en Syndicat Mixte à la carte en cas de non adhésion d'une communauté de communes au projet : la préfecture ne semble pas favorable à cette modification statutaire mais encouragerait à la création d'un nouveau syndicat mixte dédiée au tourisme sur le périmètre des communautés de communes volontaires.
- La question du délai de mise en conformité entre la date effective du transfert de la compétence (suite à l'arrêté préfectoral) et la création de l'Office de Tourisme. Ainsi, la préfecture conseille de finaliser la préfiguration de l'Office de Tourisme (choix de la forme juridique, statuts, inventaire des biens et personnels...) durant l'année 2014 et d'envisager à partir du mois d'août les transferts de compétence afin que l'arrêté préfectoral, dans le cas d'une adhésion totale des Communautés de Communes, puisse être pris au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

➤ Remarques de l'assemblée :

M.MASSAT considère personnellement que le coût à supporter pour CC QRGGA est trop lourd.

M.BONHOMME insiste sur l'enjeu pour le territoire MQ d'améliorer le service et l'information délivrée dans les OT-SI, afin d'optimiser le potentiel du tourisme pour l'ensemble du territoire.

M.CAMBON conforte ce point de vue en prenant l'exemple de la Commune de Nègrepelisse qui n'a pas d'OT et qui pourtant contribue au fonctionnement de l'OT intercommunal de Bruniquel, car il considère que c'est important pour le secteur. Si on croit que le tourisme est une véritable économie, il faut adapter l'organisation touristique à cet enjeu notamment en concevant les OT comme des agences de développement touristique qui valorisent le territoire.

M.BERTELLI croit en la pertinence de l'entité touristique Midi-Quercy et donc il considère que c'est logique que les EPCI prennent en charge son organisation notamment pour avoir une réelle existence sur internet, qui est la véritable vitrine touristique à présent.

M.MAFFRE souhaite que chaque EPCI se saisisse de cette étude et de cet enjeu de l'impact du tourisme sur notre territoire qui ne se limite pas aux communes qui ont un OT.

M.CAMBON abonde en souhaitant que soit plus approfondie l'évaluation de l'impact financier généré par le flux touristique et sa répartition territoriale. Ainsi il cite les 2 projets touristiques (Ferme auberge à Loze et village de gîtes à Molières) inscrits en programmation 2013 de la convention territoriale qui sont situés sur des communes qui n'ont pas d'OT et qui donc ont des retombées évidentes.

En conclusion M.CAMBON précise que les décisions de transfert de compétences OT ont été décalées à 2014, car des évolutions législatives en cours (décentralisation..) seront stabilisées et permettront de proposer une organisation pérenne.

En attendant il est proposé de poursuivre les réflexions dans le cadre de l'accompagnement AFEFPAT mobilisé.

## \* Information sur le Contrat de destination 82 signé en juillet 2013

En complément des actions de structuration prévues dans le cadre du schéma de développement touristique du département de Tarn-et-Garonne, le département a souhaité mettre en œuvre un CONTRAT DE DESTINATION sous l'égide de Madame la Ministre du tourisme.

Le CONTRAT DE DESTINATION a donc pour objectifs :

- ↳ un accroissement des flux et du poids de la clientèle internationale, notamment des Britanniques, des Espagnols et des Néerlandais. L'objectif est de faire progresser ces flux de 10% en 3 ans, soit de gagner 70 000 nuitées internationales en 3 ans.
- ↳ Le développement de l'emploi dans le secteur touristique
- ↳ Le développement quantitatif et qualitatif, la structuration et la mise en réseau des différents volets de l'offre à haute valeur ajoutée

Pour l'année 2014, une Convention Spécifique précisera le contenu technique, les conditions de mise en œuvre, les engagements techniques et financiers de chaque Partenaire Signataire mobilisé, sur chacun de ces sujets.

Cette convention est à l'heure actuelle en cours de rédaction.

De manière synthétique, il reviendrait au « Pays Midi-Quercy d'animer le comité d'itinéraire de la véloroute de la vallée de l'Aveyron et à en assurer le secrétariat. Il s'engage à développer les accès aux sites de pratique d'activités de pleine nature complémentaires, et à la création de sentiers de randonnée valorisant les sites naturels remarquables des Gorges de l'Aveyron. »

Somme toute, il s'agirait dans le cadre du CONTRAT DE DESTINATION de valoriser toute la réflexion conduite au travers du schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées qui incluait un axe « développement des autres modes d'itinérances ».

## **2- CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE/NATURA 2000**

### \* Délibération modificative sur le plan de financement FEADER pour l'animation 2013 de la Charte forestière

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Délibération modificative Financement de l'animation et du programme d'action de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy en 2013**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a délibéré le 8 février 2010 pour engager l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire, dans le cadre du programme global du Plan Climat Energie Territorial du Pays Midi-Quercy.

Cette démarche partenariale a pour but d'accompagner le développement de la filière bois, tout en étant conscient des enjeux globaux économiques, écologiques et sociaux que les espaces forestiers représentent.

Le programme d'action (2012 à 2014 - validé par le Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire le 10 novembre 2011 et en Comité Syndical le 19 décembre 2011) se structure autour de 6 grandes actions visant une valorisation économique, écologique et sociale de la forêt.

Il est proposé de délibérer sur une modification du plan de financement lié à la deuxième année d'animation de la Charte, validée en Comité Syndical le 14 décembre 2012.

Ce nouveau plan de financement ne prend en compte que les dépenses liées à la mise en œuvre du programme d'action de la Charte Forestière de Territoire, et pouvant appeler du FEADER. Aussi, les dépenses liées à l'étude intitulée « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes en Midi-Quercy » n'ont pas été intégrées dans ce nouveau plan de financement, bénéficiant de financements autres.

Plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
Ingénierie interne (50 % temps agent) (comprend le salaire chargé+ frais de structure et déplacement)	21 087.00 €	Europe : FEADER (mesure 341 A, 50% hors frais de structure)	12 556.01 €
		ADEME	6 005.40 €
		Conseil Régional	3 869.00 €
Ingénierie externe :	7159.02 €	Conseil Général	2 180.00 €
		Autofinancement	3 935.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 246.02€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 246.02€</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'année 2013 pour la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy
- **DE SOLLICITER** les financements mentionnés dans le plan de financement prévisionnel supporté par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette action

× Information sur la bourse foncière du PMQ

**Charte Forestière de Territoire : les actions en faveur de la restructuration du foncier forestier menées sur le Pays Midi-Quercy**

*Rappel :*

Près de 92 % de la propriété forestière du Pays Midi-Quercy relèvent du domaine privé. On dénombre ainsi plus de 10 500 propriétaires sur le territoire pour 25 300 hectares de surface forestière. 86 % des propriétaires possèdent moins de 4 hectares.

Ce morcellement de la propriété forestière privée n'est pas sans conséquence. Il est notamment l'un des principaux freins à une gestion forestière durable en Midi-Quercy.

Face à ce constat, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, dans le cadre de sa Charte Forestière de Territoire, s'est engagé en faveur de la restructuration du foncier forestier, au travers, notamment de la mise en place, fin 2012, d'une **bourse foncière forestière** en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Midi-Pyrénées, le Syndicat des Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne, et avec le soutien financier de l'Europe et du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Suite à une nouvelle campagne de communication, de nouveaux propriétaires se rapprochent du Syndicat Mixte, laissant présager une reprise de la dynamique. **Il s'agit de poursuivre son accompagnement, dans la mesure où l'on est dans un processus long de sensibilisation à des nouvelles pratiques qui permettront une valorisation d'une ressource naturelle à fort enjeu pour les années à venir sur notre territoire.**

Pour tout complément d'information, contactez : Melle Laëticia MORABITO, chargée de mission Charte Forestière de Territoire au 05.63.24.60.64 ou par mail : [laetitia.morabito@info82.com](mailto:laetitia.morabito@info82.com).

Pour retrouver toutes les informations sur les actions de la Charte Forestière de Territoire, et accéder à la bourse foncière forestière en ligne, consultez le site internet dédié à cette démarche : <http://paysmidiquercy.wix.com/cft-pays-midi-quercy>.

### 3- PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITOIRE

× Dispositif « Famille à énergie positive » : rappel



#### LE DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE » EN PAYS MIDI-QUERCY

Pour la première fois, le Pays Midi-Quercy lance le Défi « Familles à énergie positive » sur son territoire, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial. Cette opération, développée et animée par l'association savoyarde Prioriterre, est un concours d'économies d'énergie par équipe. L'idée est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser uniquement par la mise en place d'éco-gestes au quotidien, sans affecter son confort. Il se déroule **pendant la saison de chauffe 2013-2014** (De Décembre 2013 à Avril 2014) :

- Par équipe de 5 à 10 familles, pilotée par un capitaine.
- Avec des voisins, collègues ou amis.

L'objectif commun est ainsi **de réduire de 8% ses consommations énergétiques** entre deux saisons de chauffe, ce qui correspond à respecter les objectifs du protocole de Kyoto !

#### COMMENT FAIRE POUR PARTICIPER ?

Première étape : Je m'inscris avant le 20 novembre 2013.

Auprès de l'animatrice « Familles A Energie Positive » pour le Pays Midi-Quercy :  
Sophie Filhol, [pcet-pmq@info82.com](mailto:pcet-pmq@info82.com), 05 63 24 60 64 ou 06 82 73 32 07.

Deuxième étape : Je construis mon équipe.

Une équipe est constituée de 5 à 10 familles peu éloignées géographiquement (de la même commune de préférence). Chaque équipe est pilotée par un capitaine qui sera chargé d'accompagner les autres familles.

Troisième étape : Les capitaines suivent une mini-formation, afin de comprendre leur rôle de coach auprès des familles participantes.

C'est lui qui sera l'interlocuteur direct des familles engagées. Il sera assisté par l'animatrice « Familles A Energie Positive » au niveau du Pays Midi-Quercy.

Quatrième étape : Chaque famille renseigne les consommations énergétiques de sa saison de chauffe 2012-2013.

Ces données serviront de référence pour calculer les progrès réalisés sur la saison de chauffe 2013-2014. Le capitaine de l'équipe est là pour répondre aux questions et aider les familles de son équipe.

Cinquième étape : L'événement de lancement du Défi, le 26 novembre 2013 en début de soirée.

L'objectif est de rassembler l'ensemble des familles participantes afin de leur présenter plus précisément le Défi ainsi que de leur remettre les outils qui leur permettront d'atteindre leur objectif des 8 % d'économies d'énergie, comme le guide des 100 éco-gestes.

**Pour que ce projet convivial soit une réussite, il est important que chacun se mobilise et parle du projet autour de lui.**

Plus d'informations ici : <http://pmq.familles-a-energie-positive.fr/>

✕ Candidature régionale à un appel à projet national AAP guichet unique

**L'APPEL A PROJETS «INITIATIVES LOCALES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE»**

Voir en annexe du document d'appui en pages 36 à 38 le cadre de la candidature ainsi que la lettre de participation du Pays Midi-Quercy, intégrés à la candidature collective.

✕ Informations sur la semaine de la mobilité en MQ :

Du 16 au 22 septembre 2013, a eu lieu la treizième édition de la semaine de la mobilité, événement d'envergure européenne, dont l'objectif est d'**informer et de sensibiliser le grand public** à la nécessité d'une mobilité durable et responsable. C'est pourquoi, le Pays Midi-Quercy et ses partenaires ont saisi cette occasion de faire connaître **les différents outils disponibles** proposant une alternative à la voiture individuelle, véritable poids pour le budget des ménages et pour l'environnement, notamment en milieu rural. A savoir, sur notre territoire :

- **La plate-forme de covoiturage du Grand Montauban** et son module dédié au Pays Midi-Quercy pour le covoiturage moyenne distance (généralement supérieur à 20 kilomètres) : Au 16 septembre 2013, la plate-forme comptait **624 inscrits dont 28 inscrits** spécifiquement sur le module dédié au « Pays Midi-Quercy », pour 57 trajets théoriques.
  - **Le Rezo Pouce** qui constitue le premier réseau d'autostop organisé et sécurisé en France : il s'agit d'une solution de covoiturage spontané. **Pour plus d'informations** : <http://www.rezopouce.fr/>

Ainsi, dans le cadre de cet événement, le Pays Midi-Quercy et la commune de Nègrepelisse étaient présents au Salon de la Mobilité du Pays Tolosan le 18 septembre pour présenter leurs actions en matière de mobilité durable.

Pour plus d'information sur la semaine de la mobilité, cliquer sur le lien suivant :

<http://www.paysmidiquercy.fr/Je-bouge-autrement-en-Pays-Midi.html>

#### **4- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE**

✕ Information sur l'appel à projet PTCE (pôle territorial de coopération économique)

Définition d'un PTCE :

- Groupement d'acteurs sur un territoire (entreprises et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire associées à des petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation)
- Pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Appel à projet PTCE :

Appel à projet ouvert par le Ministère de l'Economie et des Finances

Date d'ouverture 15 Mi-juillet 2013

Date de clôture 31 octobre 2013

Remarque de l'assemblée :

Etant donné les délais et les pièces exigées pour la constitution du dossier de demande (cofinancements ; budget ;...) il est convenu de ne pas accompagner une candidature en Midi-Quercy, même si des thèmes repérés (circuits courts alimentaires ; PPAM) semblent pertinents pour le territoire.

## 5- CULTURE/PATRIMOINE

### \* Préparation à l'élaboration de la candidature du PMQ au label PAH (Pays d'Art et d'Histoire) :

Dans le cadre de la préparation au dossier de candidature du PMQ au label PAH, il est proposé d'organiser en 2014 des rencontres-débats avec des intervenants extérieurs pour alimenter, en partenariat avec les acteurs culturels publics et privés du territoire, la perception du patrimoine et son évolution.

Cette action sera intégrée dans le programme annuel du Projet culturel de territoire et proposé à un financement LEADER MQ.

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Demande de subvention pour les rencontres patrimoines 2014, organisées par le SM PMQ dans le cadre de l'élaboration de sa candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH)**

Dans le cadre de la candidature du Pays Midi-Quercy au label Pays d'art et d'histoire, le Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy propose l'organisation de rencontres, débats associés à des expositions, des présentations de projets en cours, des actions culturelles. Ce programme sera élaboré avec des acteurs associatifs et des Communes et Communautés de Communes engagés dans des réflexions, actions et ou projets en lien avec la mise en valeur des patrimoines. La notion de patrimoine a beaucoup évolué au cours du XXème siècle, réservée aux hommes illustres et aux monuments historiques, elle intègre aujourd'hui le patrimoine paysager, la gastronomie, les arts et traditions populaires. La notion de patrimoine rejoint aussi le concept d'identité et donc la relation à l'autre, aux lieux, à l'histoire mais aussi le sens accordé collectivement à un objet qui devient patrimoine.

Dans un contexte de candidature à un label national lui-même en évolution (les paysages et l'urbanisme ont acquis une place importante) et dans un territoire qui a accueilli de nouvelles populations ces dernières années avec un renouvellement conséquent dans certains secteurs, cette programmation a pour objectif de sensibiliser à la démarche du territoire, de faire connaître les initiatives réalisées ou en cours et de mobiliser pour créer une dynamique favorable. Ces temps de rencontres sont prévus d'avril à octobre 2014.

Cette opération s'inscrit dans le programme annuel 2014 du Projet Culturel de Territoire (PCT) et le programme européen LEADER IV MQ.

Le Plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestations / honoraires	5 390 €	UE (Leader IV) – 55%	4 890 €
Communication	2 000 €	Région (PCT) – 11,2%	1 000 €
Frais de déplacement – frais de réception ou de bouche	1 500 €	Département (PCT) – 11,2%	1 000 €
		Autofinancement – 22,5%	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 890 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 890 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** l'opération présentée en accompagnement à l'élaboration de la candidature du Pays MQ au label PAH
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions mentionnées dans le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

#### × Mission inventaire du PMQ

Le service Inventaire du patrimoine tiendra une **conférence publique** sur le patrimoine rural des communes de Cayrac, Auty, Saint-Vincent d'Autéjac et Lapenche ainsi que sur les dernières découvertes, **le vendredi 29 novembre à 20h30, dans la salle des fêtes de Saint-Vincent d'Autéjac**. Nous attendons comme à chaque fois un public tout aussi nombreux qu'intéressé.

## **6- PLIE DU PAYS MIDI-QUERCY**

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Réalisation d'une demande d'avenant à la subvention globale du PLIE du Pays Midi-Quercy pour l'année 2014**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Midi-Quercy œuvre depuis 2006 pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus fragiles de notre territoire. Depuis 2007, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy bénéficie du statut d'organisme intermédiaire et gère à ce titre du Fonds Social Européen sur les mesures 3.1.2 et 5 du Programme Opérationnel National « Compétitivité Régionale et Emploi ».

La nouvelle programmation du Fonds Social Européen 2014-2020, et la note DGEFP du 10 juin 2013 sur les nouvelles architectures de gestion, amène notre PLIE, au regard de sa taille et du nécessaire rapprochement avec le Conseil Général de Tarn et Garonne, à construire une réorganisation qui prenne en compte notre volonté commune à maintenir le PLIE sur le territoire et la nouvelle configuration de gestion à construire. Cette réflexion est aujourd'hui amorcée, mais non encore finalisée. L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2014, nous paraît illusoire dans la mobilisation du dispositif financier dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds Européens.

L'instruction DGEFP du 14 mars 2013, concernant le calendrier de fin de gestion des crédits du Fonds Social Européen du Programme Opérationnel National « Compétitivité Régionale et Emploi » période 2007-2013, autorise les PLIE à programmer et réaliser les opérations jusqu'au 31 décembre 2014, par voie d'avenant de la subvention globale en cours.

Dans ce cadre, mais aussi au regard de notre nécessaire réorganisation, et en tenant compte de notre consommation de FSE sur notre enveloppe actuelle, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite solliciter les services de la DIRECCTE pour la signature d'un avenant en vue de programmer et réaliser les opérations du PLIE jusqu'au 31 décembre 2014, ainsi qu'un abondement financier sur les mesure 3-1-2 et 5 pour couvrir l'année 2014 afin d'assurer une transition dans les meilleures conditions, sur les nouvelles orientations des Fonds Européens.

Le tableau financier de l'avenant à la subvention globale est le suivant :

2010	Coût Total	FSE	Taux d'intervention FSE
Axe 3-1-2 (PLIE)	466 971,00	173 456,00	37,14%
Axe 5 (Assistance technique)	32 170,00	7 597,00	23,62%
<b>Total 2010</b>	<b>499 141,00</b>	<b>181 053,00</b>	<b>36,27%</b>
<b>2011</b>			
Axe 3-1-2 (PLIE)	523 969,00	181 969,00	34,73%
Axe 5 (Assistance technique)	31 726,00	9 726,00	30,66%
<b>Total 2011</b>	<b>555 695,00</b>	<b>191 695,00</b>	<b>34,50%</b>
<b>2012</b>			
Axe 3-1-2 (PLIE)	394 099,00	188 099,00	47,73%
Axe 5 (Assistance technique)	29 597,00	7 597,00	25,67%
<b>Total 2012</b>	<b>423 696,00</b>	<b>195 696,00</b>	<b>46,19%</b>
<b>2013</b>			
Axe 3-1-2 (PLIE)	431 339,00	201 339,00	46,68%
Axe 5 (Assistance technique)	38 059,00	16 059,00	42,20%
<b>Total 2013</b>	<b>469 398,00</b>	<b>217 398,00</b>	<b>46,31%</b>
<b>2014</b>			
Axe 3-1-2 (PLIE)	328 500,00	163 500,00	49,77%
Axe 5 (Assistance technique)	63 000,00	41 000,00	65,08%
<b>Total 2014</b>	<b>391 500,00</b>	<b>204 500,00</b>	<b>52,23%</b>
<b>Total 2010- 2014</b>	<b>2 339 430,00</b>	<b>990 342,00</b>	<b>42,33%</b>

Le protocole d'accord du PLIE a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2014, afin de permettre l'allongement de la durée de la subvention globale actuelle.

Sous réserve de l'avis de la DIRRECCTE Midi-Pyrénées à la demande d'abondement FSE, les opérations 2014 du PLIE du Pays Midi-Quercy donneront lieu à un appel à projets. Cet appel à projet portera sur les axes du protocole d'accord, conformément aux cahiers des charges en vigueur pour chacun des axes :

**Axe 1** : Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle.

**Axe 3** : Soutenir, développer l'insertion par l'activité économique

**Axe 4** : Organiser, structurer l'intermédiation avec l'entreprise et le suivi dans l'emploi.

L'appel à projet portera sur la période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Les réponses seront instruites par la structure d'animation et de gestion du PLIE, ainsi que par le comité opérationnel qui présenteront leurs résultats lors d'un prochain comité syndical pour délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **AUTORISE** son Président à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document concernant cette action

## 7- DIVERS

---

- ✕ Information sur l'avancement et la poursuite du partenariat avec l'Université du Mirail sur la thématique « Animation de la vie sociale locale » en MQ (stagiaires).

**Il est proposé que chaque Communauté de communes désigne un ou deux élus référents et un technicien pour suivre cette thématique** intéressante pour le territoire. Un groupe de suivi va être constitué qui se réunira environ une fois par mois notamment pour rencontrer des territoires qui ont réalisés des projets intéressants dans le domaine de l'Animation de la vie sociale (ex : centre social de Cordes Vaour ; CC Grisolles Villebrumier...)

Voir note dans le document d'appui en pages 44 à 48.

- ✕ Information sur la réalisation par le SM PMQ d'une plaquette de présentation du territoire du Pays Midi-Quercy afin de favoriser l'accueil des internes en médecine dans le cadre de leur stage de 3ème cycle (en partenariat avec la MDE MQ, les maisons de santé pluri-professionnelles, les communes et médecins agréés maître de stage) :
  - M.Bonhomme a insisté sur l'intérêt de cette démarche qu'il faudra plus préparer l'année prochaine pour pouvoir présenter les synergies qui existent sur le territoire dans le domaine de l'offre de soins.
  - M.CAMBON a rappelé que cette action s'est faite dans l'urgence à la demande de médecins et d'élus et que pour un premier essai elle semble répondre à un besoin avéré. Un groupe de travail sera donc constitué pour l'année prochaine.